

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL D'UNIVERSITE

Séance du 21 janvier 1985

MEMBRES PRESENTS :

Collège A : MM. FLORENT, GIUSTO, MALVACHE, OUDIN

Collège B : MM. MOREL, OBERDORFF

Collège C : MM. AUTEM, COFFIGNIEZ, DELCOURT

Collège A.T.O.S. : Mmes FRANCE, HAYOIT et M. SUBILLE

Collège Etudiant : Mlle SALAUN, M. HARBONNIER

Collège des Personnalités extérieures :

M. BODART, représentant M. CAROUS, Sénateur Maire
de VALENCIENNES,

M. PHILIPPE, représentant la C.F.D.T.

Membres de Droit :

M. RENZI, Secrétaire Général de l'Université

M. VAN CEULEBROECK, Agent Comptable de l'Université.

Membres Invités : M. MORIAMEZ, Président d'honneur

Mme QUENY

MM. BOURGOIS, ETIENNE, HORLING, LUC, OBERT,
PRUVOT, RAVIART, SOENEN

MEMBRES EXCUSES :

M. le Ministre Jean LE GARREC

M. POIRSON, représentant M. le Recteur

M. CARPENTIER, Maire de Trith, Vice-Président du
Conseil Général

M. PARENT, Maire d'Anzin, Président du Syndicat
Intercommunal pour la création d'un
Enseignement Supérieur

M. GRIMALDI, Sénateur, représentant la Région

Mme CLEUET, Chef du Service de la Scolarité

ONT DONNE POUVOIR :

Collège A : M. COQUET à M. FLORENT

M. BOURTON à M. OUDIN

Mlle SIMONOT à M. MALVACHE

Collège Etudiants : MM. RICHOUX et MARCHANT à M. HARBONNIER
Mle LISMONDE à M. HARBONNIER

Collège des Personnalités Extérieures :

M. LE GARREC à M. PHILIPPE
M. MOTRICH à M. PHILIPPE
M. BERA à M. BODART
M. PARENT à M. BODART

ORDRE DU JOUR

- I - Informations du Président
- II - Propositions d'habilitations de second cycle en Lettres, Droit et Sciences
- III - Questions diverses
 - 1) Mode de participation du CREP aux frais de gestion
 - 2) Information sur des derniers décrets d'application de la loi sur l'enseignement supérieur
 - 3) Modifications dans la gestion comptable et financière
 - 4) Recrutement de T.U.C.
 - 5) Répartitions budgétaires des recettes pour l'année 1985
 - 6) Réflexion sur le rôle des oeuvres universitaires

- o - 0 - o -

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Monsieur le Président remercie les participants. Il demande au Conseil d'approuver les compte-rendus des conseils des 15 novembre et 18 décembre 1984. Monsieur le Président signale un petit oubli dans la rédaction du compte rendu de la séance du 15 novembre 1984 concernant les relations Université-C.N.R.S. qui ont fait l'objet d'un débat lors du Conseil Scientifique du 13 novembre 1984. Le Conseil Scientifique s'est prononcé pour une réciprocité des droits et devoirs entre l'Université et le C.N.R.S. et une spécificité des Unités Associées au C.N.R.S. par rapport aux autres établissements ou organismes de recherche. Les deux compte-rendus sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Président lit une lettre qu'il va adresser à Monsieur le Recteur au sujet du développement de l'Université du littoral. Il demande aux membres du conseil si l'esprit des décisions prises en conseil le 15 novembre, est bien respecté. Avis favorable du Conseil.

I - INFORMATIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président félicite en son nom et au nom de l'Université les nouveaux décorés des palmes académiques :

Au rang de Chevalier : Mme PAWLINSKI, MM. BURY, GADRON, NATUREL, THOMIN
Au rang d'Officier : MM. DUHEM, FLORENT, VASSEUR
Au rang de Commandeur : M. MORIAMEZ

.../...

Monsieur le Président annonce le départ de Monsieur le Recteur DURAND PRINBORGNE appelé au Ministère de l'Education Nationale et l'arrivée de son remplaçant Monsieur le Recteur MIGEON, ancien Recteur de l'Académie de Grenoble. Le Conseil d'Université lui souhaite la bienvenue.

1) Enquêtes et circulaires

Le Ministère de l'Education Nationale vient de lancer une enquête sur le thème "Université et environnement". On demande notamment d'indiquer le nombre de contrats de brevets déposés... M. SCHWARTZENBERG, Secrétaire d'Etat chargé des Universités a adressé une circulaire demandant aux Présidents d'Université de prendre des mesures afin d'améliorer la gestion et en particulier de désigner un "M. Economie". M. SCHWARTZENBERG demande également qu'on lui donne des idées pour la simplification des tâches administratives.

2) Insertion des jeunes 18 - 20 ans

La région a pris des mesures d'incitation à l'embauche des jeunes diplômés. Elle verse 50.000 F. à l'entreprise qui embauche des jeunes de niveau BAC + 2. L'établissement qui a formé le jeune diplômé reçoit 5.000 F.

3) Université d'été

L'organisation de l'université d'été est reconduite en 1985. Les dossiers auraient dû être renvoyés pour le 20 janvier 1985 !

4) Réseau câblé et terrain

Monsieur le Président MALVACHE a participé à 2 réunions sur le projet de réseau câblé entre les villes de Valenciennes, Aulnoy et Anzin. Monsieur le Président se fera aidé et représenté dans ce comité par Monsieur ANGUE et MORIAMEZ. Un terrain de 4 ha a été acheté par le syndicat intercommunal. Monsieur le Président a écrit à Monsieur le Recteur pour la rétrocession des terrains à l'état. La réponse n'est pas encore parvenue.

5) Formation continue

Monsieur le Président a reçu une lettre du responsable de la formation continue au Rectorat (DAFCO), M. MEGEVENT, remplaçant de M. LIAGRE. Le décret sur la formation continue n'est pas paru mais on sait qu'il va donner une spécificité plus grande aux établissements. Une réunion au Rectorat a eu lieu pour déterminer un projet de coordination entre les établissements du Nord - Pas-de-Calais.

Monsieur MORIAMEZ soutient le Président dans son souhait de préserver la spécificité de l'Université de Valenciennes dans ce projet de coordination. Les établissements comme Valenciennes pourront préparer aux examens d'entrée aux grandes écoles. Il faut supprimer la dualité entre l'Université et les Ecoles. Le projet sur la formation continue contient en germe la réforme de tout le système éducatif.

.../...

Messieurs LECOCQ et TISON ont un projet de diplôme de formation de formateurs en liaison avec la région Nord - Pas-de-Calais et les Universités de Lille 1 et Lille 3.

6) Aide de la Région à la Recherche

Monsieur le Président adresse ses remerciements au Conseil Régional et à Monsieur le Sénateur GRIMALDI pour son aide importante à la Recherche. En 1983, nous avons bénéficié d'aide à l'équipement des pôles de productique et de mécanique. En 1984, des subventions ont été accordées dans le cadre du GRRT, dans le secteur industrie et bâtiment, de l'informatique, de l'électronique et de l'énergétique.

Le groupe de recherche va se réunir fin février à l'Université de Valenciennes.

II - PROPOSITIONS D'HABILITATIONS DU SECOND CYCLE EN LETTRES, DROIT, SCIENCES

1) Habilitation du second cycle de l'UER de Lettres (projets présentés par M. GIUSTO, Directeur de l'UER de Lettres)

M. GIUSTO demande le renouvellement de l'habilitation à délivrer la licence de Lettres Modernes, et la création de la maîtrise de Lettres Modernes et de la Licence d'Anglais et d'Allemand.

a) Renouvellement de l'habilitation pour la Licence de Lettres Modernes

Cette licence a été demandée en 82 pour 2 ans. Devant le succès remporté par cette formation (30 à 35 inscrits), l'habilitation a été renouvelée en 1984. Ce succès doit entraîner celui de la maîtrise de Lettres Modernes. Cet enseignement exige fort peu de moyens nouveaux. Il répond à un besoin et à une demande des étudiants qui désirent continuer leurs études à Valenciennes. Le maintien de la Licence à Valenciennes permettrait de continuer l'effort de démocratisation de l'enseignement supérieur.

Enfin, le Conseil de l'UER de Lettres s'est prononcé à l'unanimité pour ce renouvellement. Le projet s'inscrit dans le cadre d'une politique du long terme. Le Président met la proposition au vote. La demande de renouvellement d'habilitation pour la licence de Lettres Modernes est adoptée à l'unanimité.

b) Création de la maîtrise de Lettres modernes

Elle achèverait la construction du second cycle. C'est un enseignement très léger : 50 H/an, divisé en deux semestres de 25 heures, qui comportera la participation à un séminaire et un travail de recherche. On prévoit 15 étudiants l'an prochain. L'enseignement sera assuré par MM. LAFFON, GOHIER, GIUSTO et Mme CLEYNEN. Il y aura plusieurs séminaires notamment sur la littérature du 19e Siècle de BEAUDELAIRE à René CHAR, sur la littérature du 18e, sur Les écrivains français d'origine roumaine (dont IONESCO).

Monsieur MORIAMEZ rappelle que les créations à Valenciennes ont toujours été originales par exemple l'enseignement des L.E.A., et qu'il faut que l'enseignement s'adapte au XXI^e Siècle. D'autre part, il faut prévoir les débouchés pour les étudiants.

Monsieur GIUSTO est convaincu que plus on a de culture littéraire, plus on est apte à se défendre et à s'adapter aux transformations de la société. Par conséquent, tout ce qui est Littéraire prépare au XXI^e Siècle. Sur le problème des débouchés, la rénovation du 1^{er} cycle doit lutter contre l'échec et permettre une meilleure insertion professionnelle. Le Ministère doit maintenant commencer la rénovation du second cycle.

Monsieur MALVACHE demande quelle est la part du mémoire dans le contrôle des études et quels sont les sujets de mémoires.

Monsieur GIUSTO répond que la part du mémoire représente 90 % et que les sujets de mémoire sont assez classiques en lettres tandis qu'en linguistique, on peut être plus concret.

Monsieur le Président procède aux opérations de vote. Le projet est adopté à l'unanimité.

c) Création de la Licence d'Allemand et d'Anglais (Projet présenté par Monsieur HORLING)

Les motifs de ces créations sont les mêmes que la licence de Lettres Modernes : volonté de démocratisation et lutte contre l'échec, faible coût puisqu'il y a un tronc commun avec l'enseignement de la licence de L.E.A.

Enfin, il faut demander dès maintenant cette habilitation même si le Ministère ne l'accorde pas tout de suite.

Monsieur BOURGOIS pense que le débat XVIII^e - XXI^e siècle est artificiel. C'est l'enseignement de la langue qui est fondamental. Sur le problème des débouchés, il y a un manque réel de professeurs qualifiés.

Une étude sur les étudiants lillois a démontré que le plus fort taux de réussite se trouve chez les anciens élèves d'hypokhâgne, puis immédiatement après chez les étudiants Valenciennois. Enfin, nous perdons nos diplômés : lorsque les étudiants n'ont plus qu'une ou deux unités de valeur à passer, il terminent leur DEUG à l'Université de Lille et c'est celle-ci qui comptabilise leur succès.

Monsieur MORIAMEZ rappelle que nous sommes en concurrence avec LILLE III et que si l'on veut convaincre le Ministère, il faut trouver un créneau original quitte à changer éventuellement les désignations des enseignements. Il suggère de citer l'option audiovisuel dans le titre du projet. Il insiste sur l'idée que les littéraires doivent réfléchir sur le futur et non pas seulement sur le passé.

Monsieur GIUSTO pense qu'on peut avoir un discours très modérniste sur le passé.

Ce projet est adopté à l'unanimité.

2) Habilitation du second cycle à l'U.E.R. de Droit
(projets présentés par Monsieur OBERDORFF)

a) Renouvellement de l'habilitation pour la Licence en Droit

Le Ministère a accordé l'habilitation pour l'année 1984-1985. Dès cette première promotion, nous avons 144 étudiants en Licence. Certains partis à Lille sont revenus à Valenciennes.

Monsieur OBERDORFF rappelle que la région souffre d'un sous-encadrement juridique et de la sous-administration et a un fort besoin de juristes.

Monsieur OBERDORFF accompagne ce projet d'une demande de postes de professeurs. Le projet de renouvellement d'habilitation de la licence en droit est adopté à l'unanimité.

b) Création d'une licence de commercialisation des biens industriels

Ce projet a été examiné en février 1984. Le Ministère s'était montré très critique à l'égard de ce projet qu'il estimait prématuré. La demande était trop onéreuse. De plus, les enseignants dans le domaine des biens industriels sont peu nombreux.

Monsieur GUIGNARD, auteur du projet, s'est efforcé de répondre aux critiques du Ministère. Il s'est montré moins ambitieux dans le titre en retirant le terme "d'exportation" et s'est rapproché des normes Garacès. Le projet représente 420 H de cours et 75 H de TD.

Cette demande se fonde sur l'existence d'un diplôme d'université d'études supérieures technico-commerciales. Cette licence n'est donc pas une création ex-nihilo et l'habilitation par le Ministère serait une reconnaissance de l'existant qui a d'ailleurs fait ses preuves sur le plan des débouchés et de la pédagogie. Le Conseil de la faculté a donné un avis favorable.

La création de cette licence est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil.

3) Habilitation de second cycle à l'U.E.R. de Sciences :
Logiciel d'Informatique mention Communication
(Projet présenté par M. RAVIART)

L'U.E.R. Sciences a été habilitée à délivrer la M.S.T. de productique avec plusieurs mentions. Ces formations ont été prolongées par un DESS productique depuis plusieurs années. A la rentrée 1984, un autre DESS a été habilité : informatisation et communication homme-machine.

De plus, 2 DEUST ont été créés : microinformatique industrielle et informatique d'organisation et systèmes d'information.

Ainsi, à l'U.E.R. de Sciences, à côté des filières productique et communication audio-visuelle, apparaît une nouvelle filière informatique.

.../...

L'informatique correspond à un besoin réel des entreprises et ce besoin est bien perçu par la région. De plus, cette formation est à la fois complémentaire de ce qui existe dans la Région Nord - Pas-de-Calais et tout à fait spécifique. Le Conseil de l'UER Sciences a adopté ce projet à l'unanimité. Celui-ci est voté à l'unanimité par le Conseil de l'Université.

III - QUESTIONS DIVERSES

1) Mode de participation du CREP

Le Centre Régional d'enseignement de la Productique est implanté à Denaina à l'extérieur du Campus et doit subsister par ses propres moyens notamment assurer le nettoyage des locaux, la fourniture des fluides.

L'apport de l'Université s'effectue sous forme d'aide à la gestion comptable et financière (notamment pour la passation des marchés et les compte-rendus financiers à fournir à l'A.D.I.).

Il a été proposé à la réunion du Conseil de Janvier 1985 que le CREP verserait 2 % de ses recettes à l'Université en référence au CITI. Avis favorable du Conseil d'Université.

2) Information sur les décrets parus (cf textes joints)

Sont parus :

- le décret du 17 juillet 1984 sur la classification des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel
- le décret du 12 novembre 1984 relatif aux Instituts Universitaires de Technologie
- le décret du 17 décembre 1984 fixant les modalités d'élection des Présidents d'Université
- le décret du 7 janvier 1985 relatif à la participation des personnalités extérieures aux Conseils
- le décret électoral du 18 janvier 1985
- le décret financier du 22 janvier 1985

Le décret sur la formation permanente doit paraître.

Le Président annonce que la mise en place des nouvelles institutions va se faire en TROIS ETAPES. Dans un premier temps, les structures internes de l'Université vont être déterminées, c'est-à-dire le nombre d'U.F.R., de services communs, de départements. Ceci doit être effectué pour le 15 mars 1985, et approuvé pour le 15 mai. Dans un second temps, l'Université va définir ses statuts. Cette étape se terminera le 15 Juillet. Les statuts devront être approuvés définitivement pour le 15 octobre. L'élection des conseils et du Président se fera aux alentours des mois de novembre ou décembre 1985. Une réunion de l'équipe de Direction a eu lieu le 17 janvier 1985. Elle s'est exprimée pour une grande concertation. Quelques idées principales se sont dégagées. L'Université aurait intérêt à regrouper certains services et à les organiser matériellement. Les U.F.R. doivent être finalisées et préparer à un métier. Enfin, il est préférable d'avoir plusieurs dominantes plutôt qu'un seul pôle d'excellence dans une Université pluridisciplinaire.

.../...

Monsieur BODART pense qu'il serait plus rationnel de laisser aux conseillers le temps de lire tous ces décrets. Il demande si Monsieur OBERDORFF ne pourrait pas présenter et expliquer les textes.

Monsieur OBERDORFF exprime son accord pour l'explication des textes qui sera suivi d'un débat collectif.

Monsieur MORIAMEZ se réjouit de cette réforme qui est l'occasion d'une réflexion à tous les niveaux, comme en 1968 pour la loi précédente.

Après vingt ans de fonctionnement, des questions sont à revoir. La réflexion doit se faire à plusieurs niveaux : Conseil d'Université, Conseil d'U.E.R. et Commission, lieu de rencontre, information, ...

Le Président communiquera toutes les informations qu'il pourra recevoir du Ministère, du Rectorat et des autres Universités.

Monsieur PHILIPPE souhaite intégrer à la réflexion les personnes extérieures.

Monsieur MORIAMEZ estime qu'il serait bon de faire une lecture collective des textes et une réflexion en commun. Il est nécessaire de faire un examen de conscience et de revoir la politique de l'Université. C'est seulement après que l'on pourra élaborer les statuts. Monsieur le Président est totalement d'accord avec ce modèle de réflexion.

Mme FRANCE et M. HARBONNIER souhaitent une explication des textes.

Monsieur PRUVOT est partisan d'une grande souplesse dans l'élaboration des statuts.

Monsieur le Président prévoit une nouvelle réunion de l'équipe de direction qui définira le calendrier des réunions et les modes de concertation. Il propose déjà de réserver trois réunions du Conseil les 14 Février, 28 Février et 14 Mars. Ces réunions seront confirmées par écrit.

3) Information relative à la réforme de la gestion financière et comptable (présentée par M. l'Agent Comptable)

a) Plan comptable révisé

Le plan comptable révisé est mis en place depuis le 1er Janvier 1985, mais la correspondance entre les anciens comptes et les nouveaux n'apparaît pas toujours clairement.

b) Nouvelle présentation budgétaire

Le Ministère propose un nouveau budget dit "fonctionnel". Celui-ci permettra une mise en évidence des dépenses et des problèmes éventuels par secteur d'activité. Il sera un outil d'évaluation. Le budget est découpé en différentes enveloppes :

.../...

- enseignement (lui-même subdivisé en formation initiale et formation continue)
- recherche (dont contrats, recherche état, autres organismes)
- actions à caractères commercial
- actions de relations extérieures
- administration et gestion
- logistique immobilière (charges liées aux bâtiments).

Le budget sera par conséquent modifié dans sa présentation matérielle et sera toujours divisé en deux sections : fonctionnement et équipement. Il sera un peu plus long à préparer à cause de l'adaptation à faire. L'éclatement des comptes pose quelques problèmes matériels.

c) Informatisation de la gestion financière

Le logiciel de la chaîne des dépenses se met en place petit à petit. C'est un produit national qui devrait raccourcir les délais de paiement puisque toutes les opérations d'engagement et de mandatement vont se faire sur place.

Monsieur OBERT s'inquiète cependant du blocage des engagements et des paiements pour l'instant.

Monsieur FLORENT demande si les déplacements seront payés plus rapidement.

Monsieur l'Agent Comptable répond que le délai qui s'écoule entre le moment où l'état de frais est déposé à l'Agence Comptable et le paiement n'est que de 40 jours maximum. Il rappelle que les délais du Ministère et du Rectorat sont de trois mois.

4) Recrutement de T.U.C. (Travaux d'utilité collective) (présentation par Monsieur le Secrétaire Général)

Le décret a été pris le 16 Octobre 1984. Cette mesure a été annoncée en Conseil des Ministres par Monsieur le Ministre Michel DELEBARRE.

Elle est destinée à donner de l'occupation aux jeunes de 16-21 ans sans aucune activité professionnelle et n'ayant aucune formation en cours. Les étudiants ne peuvent en bénéficier. La durée de l'affectation des jeunes sera de 3 mois à 12 mois. Ils recevront 1200 F par mois versés par l'Etat pour 20 heures de travail. Un complément de 100 à 500 F en nature ou en liquide pourra être versé pour faire face aux frais de déplacements et de repas.

L'organisme de support (Université par exemple ou collectivité locale) reçoit 100 F par mois et par T.U.C., versés par le Conseil régional et 100 F par mois et par T.U.C. versés par le Conseil général, afin de faire face aux dépenses de visites médicales et déplacements du T.U.C.

Les T.U.C. recevront une formation pendant 12 heures.

.../...

Monsieur FLORENT est partisan de motiver les T.U.C. par une aide financière. Une discussion générale s'engage au sujet de la forme de l'aide financière : doit-elle être versée en liquide ou en nature ?

5) Répartition des recettes en 1985 (cf document)

Lors de la commission des finances du 23 Janvier, tous les responsables financiers d'U.E.R. sont tombés d'accord sur le principe d'un prélèvement de 25 % sur leur subvention de fonctionnement pédagogique et sur le versement des droits universitaires au bénéfice des services généraux.

L'Université de Valenciennes est la seule à effectuer la répartition des droits d'inscription dans les U.E.R. Le logiciel national des droits d'inscription ne prévoit d'ailleurs pas cette répartition.

Monsieur OBERT fait toutefois remarquer que sur 48 postes de l'I.U.T., 34 sont affectés aux Services généraux et qu'il est obligé de payer du personnel sur son propre budget.

Le tableau fait apparaître la répartition de la subvention de la ville de Valenciennes.

Le critère solidarité a joué.

Le projet sera voté lors de la prochaine séance étant donné le nombre insuffisant de conseillers à cette heure.

Le dernier point : "réflexion sur le rôle des oeuvres universitaires" est reporté également.